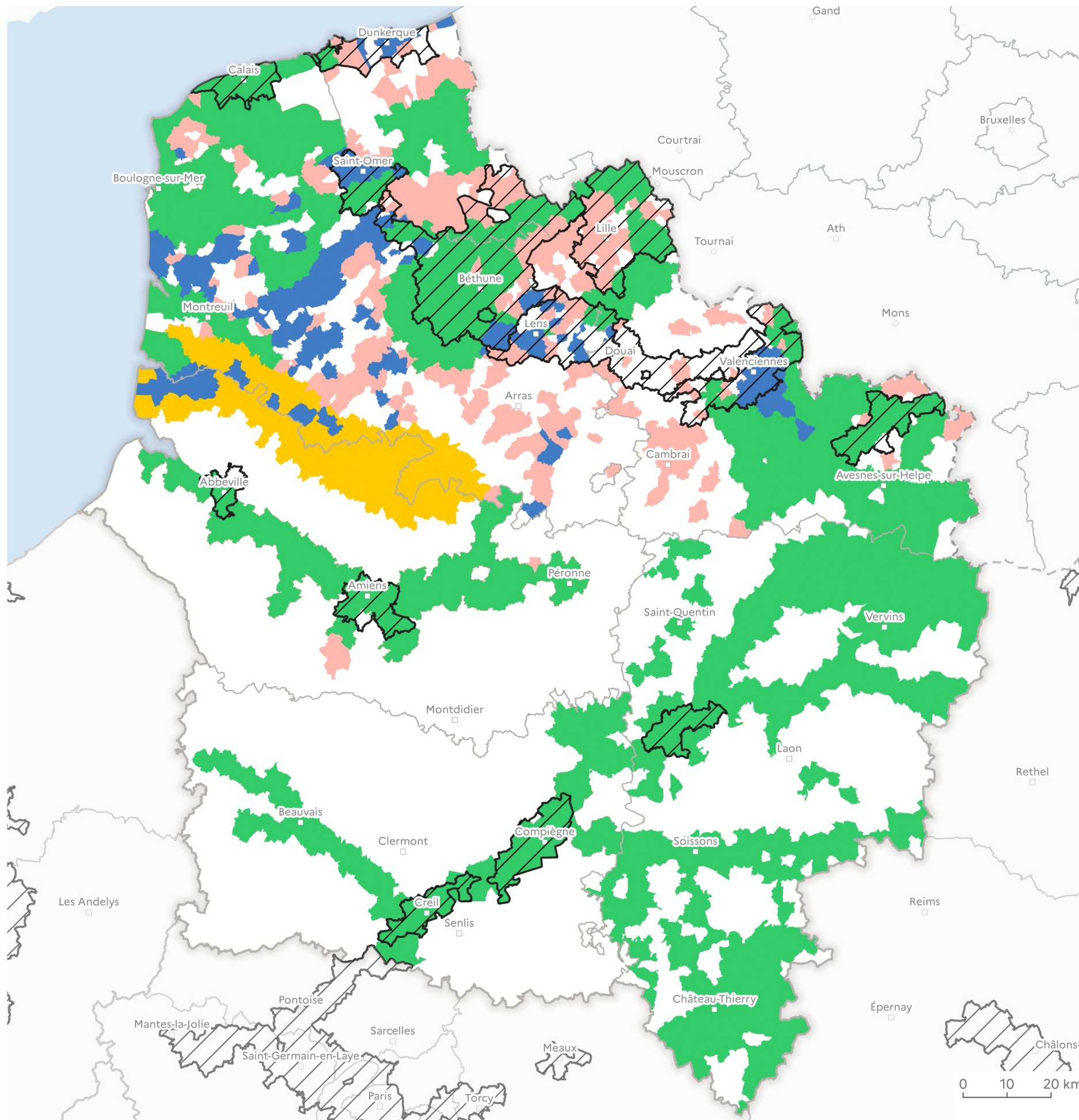


TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRi)



En France, un territoire à risques importants d'inondation (TRI) désigne une partie du territoire national, constituée de communes entières, où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. La notion de TRI a été introduite lors de la transposition en droit français de la directive inondation du 23 octobre 2007 visant à donner un cadre cohérent au niveau européen pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondations. Après une évaluation des risques d'inondation en France en 2011 au niveau de chaque bassin hydrographique, 122 TRI ont été définis en 2012 dont 16 de portée nationale.

Les PPR sont prescrits par arrêté préfectoral sur la base des études d'aléas réalisés (atlas des zones inondables, atlas des mouvements de terrain...). À la différence des PPR approuvés, les PPR prescrits ne constituent pas encore des servitudes d'utilité publique. Toutefois, en cas d'urgence, le préfet peut, après consultation des maires des communes concernées, rendre immédiatement opposable certaines prescriptions du projet.

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

PPRi

- Opposable
- Prescrit
- Montage ou programmation
- Caduque

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
PPRi : GASPAR (10/2022)
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS®
Réf. : 22-099-L (29/03/2023)